



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU
DIALOGUE SOCIAL

DELEGATION GÉNÉRALE À L'EMPLOI ET LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DU NUMÉRIQUE

DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES

Communiqué de presse

travail-emploi.gouv.fr
[@Minist_Travail](https://twitter.com/Minist_Travail)

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr
[@_Bercy_](https://twitter.com/_Bercy)

Paris, le 26 avril 2016

Les groupements d'employeur, un dispositif adapté aux besoins des PME

Les ministères chargés de l'Emploi et de l'Économie ont organisé, le 21 avril 2016 à Bercy, un séminaire de promotion et de valorisation des groupements d'employeurs, en application du plan « Tout pour l'emploi dans les PME et les TPE », lancé par le Premier ministre le 9 juin 2015. Celui-ci comportait en effet une mesure n° 12 relative au développement des groupements d'employeurs.

L'objectif de ce séminaire était de faire connaître et reconnaître le rôle des groupements d'employeurs pour le dynamisme de l'emploi et de l'économie sur les territoires.

Près de 500 participants représentant les groupements d'employeurs, mais également l'administration, dont les Direccte, Pôle Emploi, les chambres consulaires, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux, et les employeurs, se sont rassemblés pour ce premier événement national organisé par les pouvoirs publics en faveur des groupements d'employeurs depuis leur naissance il y a trente ans.

Lors de ce séminaire, Martine Pinville, secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire a rappelé le rôle des groupements d'employeurs pour favoriser l'emploi en soulignant que cette forme d'association est particulièrement adaptée aux besoins des TPE et PME : « Les solutions d'emplois qu'offrent les groupements d'employeurs doivent être mieux connues des TPE et PME. Elles leur permettent de partager des compétences selon des modalités adaptées au rythme de leurs activités et de leur développement ». L'étude commandée par le ministère de l'Emploi, **a révélé que les 700 à 800 groupements d'employeurs existants, hors agriculture, emploient plus de 15 000 personnes avec une répartition inégale sur le territoire, ce qui témoigne de leur potentiel de croissance.** L'étude propose une typologie des groupements d'employeurs et des services qu'ils rendent à leurs adhérents. Le « carrefour des groupements d'employeurs », temps fort de la mi-journée, a permis aux participants de rencontrer les représentants des fédérations, syndicats ou centres de ressources de groupements d'employeurs.



L'après-midi, suite à la présentation des travaux d'une mission visant à identifier les leviers de développement des groupements d'employeurs, la dynamique de ce type de structure a été illustrée des témoignages d'acteurs engagés. Lors de tables rondes, il a tout d'abord été expliqué comment le groupement d'employeurs peut constituer un outil RH au service des entreprises et des salariés, en identifiant les spécificités de l'offre de service proposée par les groupements d'employeurs dans ce domaine, et en précisant les possibilités d'évolution professionnelle au sein d'un groupement d'employeurs.

Il a également été avancé, grâce à de nombreux témoignages, que les groupements d'employeurs peuvent apporter des solutions aux TPE-PME qui ne disposent pas toujours des compétences pour faire face aux transformations de l'économie, et notamment à la révolution digitale. Le groupement d'employeurs apporte à l'entreprise un appui adapté à tous les stades de son existence, que ce soit au moment de la création, en phase de croissance, sans oublier les phases de restructuration et de réindustrialisation. A ainsi été mis en lumière le rôle des groupements d'employeurs pour faciliter le « rebond » des entreprises fragilisées et leur permettre d'anticiper les mutations économiques des territoires en participant, par exemple, à des projets de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale.

En synthèse des travaux de la journée, la Déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle a rappelé que les groupements, en tant qu'ils engagent des entreprises à coopérer dans la durée autour de l'amélioration de la gestion des ressources humaines, devaient être une part intégrante des politiques de l'emploi. Ces dernières visent autant la consolidation du développement des TPE-PME que la sécurisation des parcours des salariés.

La secrétaire d'État chargée de la formation professionnelle et de l'apprentissage a exprimé sa satisfaction, à l'issue du séminaire, quant à la qualité des échanges. **Elle a insisté sur l'utilité de l'action du législateur pour favoriser la naissance et l'activité des groupements d'employeurs**, mais aussi sur la nécessité d'un travail de conviction mené par les acteurs de terrain. Les institutions et les groupements ont un intérêt commun à continuer à améliorer leur connaissance réciproque, mais également à continuer à travailler ensemble. A ce titre, la nouvelle prestation d'appui RH à destination des TPE/PME que les DIRECCTE peuvent mobiliser peut être utilisée pour appuyer la constitution de groupements d'employeurs entre des entreprises d'un territoire

Cette journée constitue donc le point de départ d'une démarche collective réunissant tous les acteurs concernés, tant au niveau national qu'au niveau local, avec l'appui des DIRECCTE pour que les entreprises optent plus spontanément pour la solution groupements d'employeurs en réponse à leurs besoins.

La vidéo du séminaire « Osez les groupement d'employeurs » :

<http://www.entreprises.gouv.fr/politique-et-enjeux/oser-groupements-d-employeurs>

DGE : Anne Virlogeux : 01 79 84 30 70 Alexandra Chapon : 01 79 84 30 58

DGEFP : Marie Yanowitz-Durand : 01 44 38 30 26

Magali Schweitzer : 01 44 38 29 09